



**LA FERRE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

09/12/2021

DATE D’AFFICHAGE

09/12/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 24

OBJET :

**Tarifs 2022
Domaine Culture –
Communication**

Locations salles,
Entrées et Consommations,
Insertions Bulletin municipal.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 21/12/2021

Publiée le 22/12/2021

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERRE ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie -Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Étaient absents excusés :

Sylvain PASTORELLO
Stéphanie MARTINS VIANA
Laurent PERTHUIS,
Christine DAVOINE
Julien CAYZAC
Jacqueline GALEAZZI
Maria PYRKA
Philippe VAN ROSSOMME
Rodolphe WELSCH,

Était (ent) absent (es) :

donne pouvoir à :

Ariel SHEPS
Alexa PELAGE
Stéphane RAYNAL
Claire HERLIN
Hervé FRANEL
Marie Solange GRILLOT
Marie, Solange GRILLOT
Mariannick MORVAN
Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX
Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALLIPOUX

TARIFS 2022 DOMAINE « CULTURE - COMMUNICATION »

Monsieur Ariel SHEPS, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles, à l’animation et à la communication, expose à l’assemblée qu’il y a lieu de fixer pour l’année 2022, les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle de la ferme agricole et pédagogique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2121-7 2121-29 et suivants,

VU le dernier indice des prix à la consommation INSEE soit 2,1%,

CONSIDERANT l’avis de la commission Culture du 8 décembre 2021,
CONSIDERANT l’avis de la commission Finances du 8 décembre 2021,

ENTREES ET CONSOMMATIONS MANIFESTATIONS CULTURELLES

Concert théâtre, spectacle	Tarifs applicables
jeune public, conférences, soirée dansante, contes, festival ...	2,00 €, 3,00 €, 4,00 €, 5,00 €, 6,00 €, 7,00 €, 8,00 €, 10,00 €, 12,00 €, 15,00 €
Carte Pass Festival Carte Blanche à un instrument	25,00 €
Carte Pass WE du Rire	20,00 €

Soda, jus d’orange (canette)	1,50 €
Bière (canette)	2,50 €
Thé, café	1,00 €
Petite bouteille d’eau	1,00 €
Grande bouteille d’eau	2,00 €
Vin (bouteille – pichet 75 cl)	6,00 €
Vin (verre)	2,00 €
Cidre (bouteille)	4,00 €
Champagne (bouteille)	20,00 €

LOCATIONS DES SALLES

Désignation des salles	Tarifs réunions privées		Tarifs réunions Association Loi 1901 Culturelles ou Sportives ou Sociales subventionnées par la commune	Caution	Option ménage
	Fertois	Extérieurs			
	Week-End				
Salle des Fêtes Jules Menet	317 €	459 €	160 €	400 €	46 €
Salle de la ferme agricole et pédagogique	419 €	664 €	419 €	400 €	
	Jour				
Séminaires : Salle des Fêtes & Ferme Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h	153 €	153 €	153 €	400 €	46 €

FRAIS D'INSERTION DE PUBLICITE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

	Quantité		Observations
	1	3	
Parution	51 €	123 €	Le tarif correspond à 1/20 ^e de page environ A4

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **MAINTIENT** les tarifs « entrées et consommations – Manifestations Culturelles » - annexés à la présente délibération,
- **FIXE** les nouveaux tarifs « location des salles » et « frais d'insertion de publicité dans le Bulletin municipal », comme annexés à la présente délibération,
- **RAPPELLE** que la salle des fêtes Jules Menet est mise à disposition des associations Fertoises culturelles ou sportives ou subventionnées par la commune et du personnel communal, gratuitement une fois par an, sous réserves des disponibilités de la salle.
- **DECIDE** d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront imputées aux articles 7062, 752 et 70878 du budget.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : TARIFS 2022 DOMAINE « CULTURE - COMMUNICATION »

.....
Date de décision: 15/12/2021

Date de réception de l'accusé 22/12/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 12_94

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20211215-12_94-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 94 - DELIB TARIFS DOMAINE CULTURE COMMUNICATION.pdf (99_DE-
091-219102324-20211215-12_94-DE-1-1_1.pdf)